

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 27/04/2026

L' an 2026 et le 27 Avril à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de DUCCESCHI Eliane Maire

Mme DUCCESCHI Eliane, Maire, Mmes : CARTON Dominique, DERLON Stéphanie, HERVÉ Aurélie, RÉGNIER Céline, VIGIER Laurence, MM : BÂCHET Christophe, BEAUVAIS Adrien, CARTON Baptiste, DÉZÉ Gatien, OBLIGIS Benjamin, PAULET Jérôme, RAYER Sylvain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHAUSSEPIED Clément à Mme DUCCESCHI Eliane
Excusé(s) : Mme GAILLARD Corinne

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 17/04/2026

Date d'affichage : 17/04/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en SOUS-PREFECTURE
le : 29/04/2026

et publication ou notification
du : 29/04/2026

Secrétaire de séance : M. PAULET Jérôme

SOMMAIRE

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SIVU ET CIAS DE L'EHPAD DE FONTEVRAUD
ADHÉSION A L'ASSOCIATION « LES LIGÉRIENS DE CŒURS »
COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CDG 49 POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PAIES
DÉSIGNATION DES LAURÉATS POUR ASSISTER AU FEUX D'ARTIFICE DE SAUMUR
DEVIS : STORES POUR SALLES DES FÊTES
DEVIS : COLUMBARIUM ET CAVURNES POUR LE CIMETIÈRE

réf : D2026_040

CONSIDÉRANT les élections municipales du 15/03/2026 et l'élection du maire et des adjoints intervenue le 20/03/2026,

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux membres (un titulaire et un suppléant), pour siéger à la fois au conseil syndical du SIVM du Canton de Saumur Sud et au sein du Conseil d'Administration du CIAS à vocation spécialisée du Canton de Saumur Sud ayant compétence pour la gestion de l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine,

Considérant les statuts du Conseil d'Administration et du comité syndical,

Après avoir entendu les propositions de candidatures à savoir Mme DERLON Stéphanie DERLON et Mme VIGIER Laurence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au scrutin secret.

- Stéphanie DERLON est élue déléguée titulaire à l'unanimité.
- Laurence VIGIER est élue déléguée suppléante à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace la délibération D2026_032 du 31/03/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le / /

Le Maire

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_041

Madame le Maire expose que l'adhésion annuelle de la commune à l'association Les Ligériens de Cœurs est arrivée à échéance.

Elle précise que cette association est basée à Parnay et propose différents services dans les communes de la côte, tel que de l'accompagnement scolaire, des ateliers de co-réparation, un jardin partagé, du transport solidaire ainsi des animations.

La cotisation annuelle est fixée à 5€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- ADHÉRER à l'association « Les Ligériens de Cœur »
- PAYER 5 € de cotisation annuelle
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette adhésion

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le / /

Le Maire

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_042

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT les élections municipales du 15/03/2026 et l'élection du maire et des adjoints intervenue le 20/03/2026,

Le Conseil Municipal doit procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôt Directes. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Son rôle est de donner un avis sur les modifications d'évaluation faites par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de contribuables d'un nombre double des membres de la commission soit 24 personnes. A partir de cette liste l'administration fiscale retiendra les 6 commissaires titulaires et les 6 suppléants.

Le Maire est membre de droit de la Commission et ne doit pas être mentionné dans la liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 1 : M. BEAUVAIS Adrien | 13 : M. OBLIGIS Benjamin |
| 2 : Mme DERLON Stéphanie | 14 : Mme PAULET Sabrina |
| 3 : M. PAULET Jérôme | 15 : M. BOURDOUX Camille |
| 4 : Mme GAILLARD Corinne | 16 : Mme QUESSON Josiane |
| 5 : M. CHAUSSEPIED Clément | 17 : M. BERTRAND Christian |
| 6 : Mme VIGIER Laurence | 18 : M. HURSON Nicolas |
| 7 : M. DÉZÉ Gatien | 19 : M. LABROUSSE Stéphane |
| 8 : Mme CARTON Dominique | 20 : M. QUESSON Olivier |
| 9 : M. BÂCHET Christophe | 21 : M. HARDOUIN Christian |
| 10 : Mme HERVÉ Aurélie | 22 : M. DÉZÉ Laurent |
| 11 : Mme RÉGNIER Céline | 23 : Mme MALABREDA Sophie |
| 12 : M. RAYER Sylvain | 24 : M. SECQ Yves |

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le / /

Le Maire

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_043

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, par une convention, la commune confie l'établissement des payes du personnel communal et des indemnités de fonction des élus, ainsi que toutes les déclarations aux organismes sociaux au Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

Elle précise que cette convention est passée pour la durée d'un mandat et que ce service est facturé semestriellement à raison de 5 Euros par bulletin de salaire arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- RENOUELER la convention avec le Centre de Gestion de Maine et Loire pour l'établissement des payes pour le mandat 2026-2032.
- AUTORISE Madame à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le / /

Le Maire

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_044

Madame le Maire expose que chaque année, la direction des affaires culturelles de l'Agglomération Saumur-Val de Loire propose à quatre habitants de la commune d'assister au tir du feu d'artifice du 14 juillet 2026 de Saumur depuis la terrasse du Dôme.

Elle propose de désigner deux lauréats par tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune, qui recevront chacun deux places.

Sont tirés au sort :

- DUPONT Maryse, habitant Souzay-Champigny, 10 impasse de la Noue
- PAULET Dylan, habitant Souzay-Champigny, 10 rue Jean Brevet

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le / /

Le Maire

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_045

Madame le Maire présente un devis de la société AGEDA Ouest en vue de la pose de stores dans les salles des fêtes pour un montant de 2 852,48 € HT, soit 3 422,98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de VALIDER le devis n° 25/10035 de la société AGEDA Ouest pour un montant de 2 852,48 € HT, soit 3 422,98 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le / /

Le Maire

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_046

Monsieur BÉAUVAIS Adrien présente trois devis en vue de la fourniture et de la pose d'un columbarium 4 cases et de de 2 caverne pour le cimetière

- OGF Collectivités, pour un montant de 5 028 €HT soit 6 033,60 € TTC
- Philae, pour un montant de 5 158 € soit 6 189,60 TTC
- Funeo Obsèques, pour un montant de 7 625,16 € HT soit 9 048 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de VALIDER le devis de la société OGF Collectivités, pour un montant de 5 028 €HT soit 6 033,60 € TTC

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le / /

Le Maire

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)